**Étude de cas**

**CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS : [2014-175] Enquête sur l'éclosion multiprovinciale d'*E. coli* O157:H7 au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique**

|  |
| --- |
| **Jour 1 : lundi 21 juillet 2014 (6 cas confirmés : 2 au Manitoba, 3 en Saskatchewan et 1 en Alberta)** |
| * Le Programme national de surveillance des maladies entériques signale que le niveau d'*E. coli* O157 est supérieur aux niveaux prévus à l'échelle nationale, de même qu'en Saskatchewan et au Manitoba pour la semaine de 13 au 19 juillet 2014. * PulseNet Canada signale la concentration multiprovinciale de six isolats d'*E. coli* O157:H7 présentant les mêmes profils PFGE au Manitoba (2), en Saskatchewan (3) et en Alberta (1). |
| **Jour 2 : mardi 22 juillet 2014 (6 cas confirmés : 2 au Manitoba, 3 en Saskatchewan et 1 en Alberta)** |
| * La demande d'évaluation du comité de coordination de l'enquête sur l'éclosion (CCEE) est émise avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Santé Canada, le Laboratoire national de microbiologie, et des partenaires provinciaux en santé publique au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Un CCEE national est activé. * La Saskatchewan déclare cinq cas non confirmés présentant des symptômes cliniques, qui ont assisté au même un barbecue de la Fête du Canada que deux cas confirmés. * L'ACIA commence les activités de traçabilité de la laitue. |
| **Jour 3 : mercredi 23 juillet 2014 (12 cas confirmés, dont 4 au Manitoba, 4 en Saskatchewan, 3 en Alberta, et 1 en Colombie-Britannique)** |
| * Six autres profils PFGE correspondants sont signalés par PulseNet Canada, notamment : 1 en Saskatchewan, 2 au Manitoba, 2 en Alberta, et 1 en Colombie-Britannique. Le nombre de cas recensés s'élève désormais à 12. * Un appel avec l'équipe d'épidémiologie technique est effectué à 14 h. Lors de l'appel, les provinces acceptent d'effectuer les entrevues de cas au moyen d'un questionnaire exploratoire normalisé sur *E. coli*. |
| **Jour 5 : vendredi 25 juillet 2014 (12 cas confirmés, dont 4 au Manitoba, 4 en Saskatchewan, 3 en Alberta, et 1 en Colombie-Britannique)** |
| * Huit questionnaires exploratoires sont reçus et analysés. |
| **Jour 8 : lundi 28 juillet 2014 (12 cas confirmés, dont 4 au Manitoba, 4 en Saskatchewan, 3 en Alberta, et 1 en Colombie-Britannique)** |
| * Deuxième appel avec le CCEE. * L'ACIA annonce que les activités de traçabilité de la laitue indiquent que le distributeur en cause ne distribue pas à l'extérieur de la Saskatchewan. Ils vont entreprendre les activités de traçabilité des hamburgers, mais ont besoin de plus d'information. * Les provinces acceptent d'effectuer de nouvelles entrevues de cas au moyen d'un questionnaire ciblé. |
| **Jour 11 : jeudi 31 juillet 2014 (15 cas confirmés, dont 5 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 1 en Colombie-Britannique)** |
| * Troisième appel avec le CCEE. * Deux nouveaux cas présentant des profils PFGE correspondants sont signalés par PulseNet Canada, dont un (1) en Saskatchewan et un (1) au Manitoba. * Un nouveau cas est recensé en Alberta, présentant un profil PFGE similaire. La définition de cas est élargie pour englober ce profil d'électrophorèse en champ pulsé. * Quatre questionnaires ciblés sont reçus des provinces. * Des échantillons d'aliments seront collectés à la résidence de deux cas, dont un (1) au Manitoba et un (1) en Saskatchewan. L'ACIA a également demandé des photos de l'emballage. |
| **Jour 13 : samedi 2 août 2014 (15 cas confirmés, dont 5 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 1 en Colombie-Britannique)** |
| * Quatrième appel avec le CCEE. * Le Manitoba et la Saskatchewan ont soumis des échantillons de hamburgers congelés provenant de la résidence des deux cas à l'ACIA. * Les questionnaires ciblés et les activités de traçabilité de l'ACIA révèlent que deux marques de hamburgers congelés dont la consommation a été signalée dans trois cas ont été produites aux mêmes installations. * Des échantillons environnementaux de l'usine, de même que des échantillons des produits en cause, et des produits produits avant et après la période en cause seront obtenus et analysés par l'ACIA. * Les partenaires conviennent du fait que l'Agence de la santé publique du Canada mènera une évaluation épidémiologique afin d'éclairer l'évaluation du risque pour la santé de Santé Canada. * Les services de communications conviennent de coordonner les infocapsules et les publications en même temps. |
| **Jour 14 : dimanche 3 août 2014 (15 cas confirmés, dont 5 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 1 en Colombie-Britannique)** |
| * Santé Canada termine l'évaluation des risques pour la santé. * L'ACIA rappelle deux marques de hamburgers congelés : Happy Burger (un code de lot) et Farmer Fred's Burgers (deux codes de lot). |
| **Jour 17 : mercredi 6 août 2014 (17 cas confirmés, dont 6 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 2 en Colombie-Britannique)** |
| * Cinquième appel avec le CCEE. * L'ACIA signale que tous les produits en distribution ont été rappelés. * Deux échantillons de hamburgers congelés provenant de la résidence de cas et soumis à des analyses sont présumés positifs pour *E. coli*. * Deux nouveaux cas sont signalés, dont un (1) au Manitoba et un (1) en Colombie-Britannique. On dénombre désormais 17 cas au total. * Le LNM annonce que les résultats MLVA de 11 cas sont disponibles. Tous les isolats ont le même MLVA, y compris le cas au profil *BlnI* différent. |
| **Jour 18 : jeudi 7 août 2014 (17 cas confirmés, dont 6 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 2 en Colombie-Britannique)** |
| * Quatre échantillons de lots rappelés (boîtes du produit non ouvertes) se révèlent positifs pour *E. coli* O157:H7, et *E. coli* n'est pas détecté dans les échantillons des lots de hamburgers précédents et subséquents, ou dans les échantillons environnementaux. |
| **Jour 19 : vendredi 8 août 2014 (17 cas confirmés, dont 6 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 2 en Colombie-Britannique)** |
| * Deux échantillons de produit provenant de la résidence de cas sont déclarés positifs pour la présence d'*E. coli* O157:H7. |
| **Jour 22 : lundi 11 août 2014 (17 cas confirmés, dont 6 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 2 en Colombie-Britannique)** |
| * Les profils PFGE pour 4 échantillons de la vente au détail et 2 échantillons provenant de la résidence de cas sont signalés. Les 6 échantillons correspondent à la souche d'éclosion. |
| **Jour 44 : mardi 2 septembre 2014 (17 cas confirmés, dont 6 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 4 en Alberta, et 2 en Colombie-Britannique)** |
| * On déclare la fin de l'éclosion. Aucun nouveau cas n'est signalé après le rappel. |